

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN NOUVELLE CALEDONIE  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD**

**ARRETE HC / SAS n ° 05 du 26 avril 2019**

**portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province et de la révision de la liste électorale spéciale à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté**

**LE COMMISSAIRE DELEGUE DE LA REPUBLIQUE POUR LA PROVINCE SUD,**

- VU la loi organique modifiée n° 99- 209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99- 210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscriptions sur les listes électorales et notamment l'article 15 du Titre IV relatif aux dispositoins spéciifques à l'outre-mer,
- VU le code électoral,
- VU le décret n° 2015-1922 du 29 décembre 2015
- VU l'arrêté n° 74/HC/DIRAG/BELP du 3 décembre 2018 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté du 9 mars 2017 portant nomination de M. Denis BRUEL en qualité de commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté HC/DIRAG n° 2017/28 du 27 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Denis BRUEL, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté HC/SAS n° 2019/02 du 4 mars 2019 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province et de la révision de la liste électorale spéciale à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté,

**Annexe modifiée à l'arrêté HC / SAS n ° 02 du 4 mars 2019**  
**Délégués de l'administration désignés sur le périmètre Sud**

Chantal BERGHE
Denis BRUEL
Patrick CREVOISIER
Shirley DE BRADKE
Elodie DHURES
Françoise DI MARTINO
Caroline DINNE
Audrey FLEUROT
Jean-Gaël GRANERO
Francesca GILLES
Léa HAVARD
Nélie HNANGANYAN
Isabelle HUEDRO
Steven JOOP
Janine KOLATA
Angèle LEPETIT-AURIAULT
Lorène LECLERE
Jean-Marie MARCON
Claudine MAHAULT
Louise MERMOUD
Nadine MISIMOA
Camille PEAN
Marielle PERNET
Nathalie PREVOST
Maéva SAMINE
Romain SAUTEREAU
Isabelle SESMAT
Coralie WAGNER
Martine YANNICK

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La personne ci-après désignée, Léa HAVARD, est appelée à siéger en qualité de déléguée de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision annuelle :

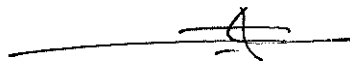
- de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province
- de la liste électorale spéciale à la consultation

Le tableau annexé à l'arrêté n° HC/SAS/02 du 4 mars est modifié et annexé au présent arrêté

Les délégués de l'administration peuvent en tant que besoin se suppléer entre eux.

**Article 2** : Le secrétaire général du haut-commissariat de République en Nouvelle-Calédonie, le commissaire délégué de la République pour la province Sud sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes de la province Sud, aux délégués de l'administration nommés et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le commissaire délégué de la  
République pour la province Sud



Denis BRUEL